

COUAC QUI S'PASSE DANS ~~LES~~ DREC / DP ? **LE CSE**

Montreuil, le 26 février 2026

Les ASC par la CGT

Les budgets des Activités Sociales & Culturelles, depuis le passage au CSE, sont composés d'enveloppes fermées, et non ouvertes comme auparavant lorsque La Poste les gérait.

Afin de gérer ce budget, les Organisations Syndicales au CSE ont donc été contraintes à faire différents choix.



Le site Up Kalidéa pour notre CSE-E DREC-DP sera prochainement ouvert. Pour bénéficier des offres proposées par notre CSE, il sera impératif d'être **inscrit sur le site du CSE-Central**, d'avoir complété son compte et déposé l'ensemble des justificatifs administratifs concernant sa situation personnelle (*livret de famille, avis d'imposition, certificat d'aidant, document MDPH, RIB, etc...*).



La demande d'aide financière ne pourra être activée sans la validation au préalable du dossier par le CSE-Central.

L'un des choix principal de la CGT est l'application du quotient familial pour l'ensemble des offres nationales ou locales.

Le quotient Familial (QF) est un outil de solidarité sociale et de politique familiale, permettant d'évaluer les ressources des familles à partir de leur revenu et de la composition du foyer. Il est calculé à partir des ressources de la famille et du nombre de parts du foyer fiscal. Ce QF évolue ainsi à chaque changement majeur : mariage, naissance... c'est le vrai reflet des possibilités du pouvoir d'achat du foyer.

La CGT est pour appliquer le principe d'équité au niveau des ASC, c'est la raison pour laquelle elle porte l'application du QF pour les ASC proposée par le CSE DREC DP.



La CGT proposait 3 montants en fonction du Quotient Familial :

QF tranches 1 à 4

- ♦ Postier (Ouvrant-droit) : 100€
- ♦ Enfant de postier (à charge fiscale, jusqu'à 26 ans inclus) : 80€
- ♦ Bénéficiaires spécifiques* : 120 €

QF tranches 5 à 7

- ♦ Postier (Ouvrant-droit) : 90€
- ♦ Enfant de postier (à charge fiscale, jusqu'à 26 ans inclus) : 70€
- ♦ Bénéficiaires spécifiques* : 110 €

QF tranches 8 à 10

- ♦ Postier (Ouvrant-droit) : 80€
- ♦ Enfant de postier (à charge fiscale, jusqu'à 26 ans inclus) : 60€
- ♦ Bénéficiaires spécifiques* : 100€ (sommes identiques à celles de 2025)

*Postiers BOE, Aidants familiaux, Enfants en situation de handicap

**pour la
justice
sociale**

Malgré notre volonté de justice sociale où **chacun cotise selon ses moyens et bénéficie selon ses besoins**, nous n'avons pas été suivis par la majorité des élus du CSE lors du CSE DREC-DP de février 2026.

Le comité a validé une aide financière qui prendra la forme d'un remboursement sur présentation de factures acquittées pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

Cette aide financière du CSE sera de 60% du coût de l'activité, avec un plafond annuel maximum par catégorie de bénéficiaire (et non par activité) :



- Postier (Ouvrant-droit) : 100 €
- Enfant de postier à charge fiscale : 80 €
- Bénéficiaires spécifiques* : 120 €

*Enfants en situation de handicap, Postier BOE, aidant familiaux

La CGT veillera à défendre cette même vision pour l'ensemble des offres à venir, notamment sur la billetterie (cinéma, concert, loisirs, etc...).

A titre d'exemple, si le quotient familial n'est pas retenu, une famille avec 4 enfants risque d'avoir le même montant d'aide qu'une personne célibataire.

**REJOIGNEZ LA CGT
PLUS NOMBREUX
NOUS SERONS PLUS FORTS**



Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications: CGT
263, rue de Paris- Case 545- 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00- C.C.P Paris 203676D
Site: www-cgt-fapt.fr Mail: fede@cgt-fapt.fr

